

Paradis fiscaux : Québec s'en lave les mains

Érik Bouchard-Boulianne et Samuel-Élie Lesage

Numéro 795, mars-avril 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/87786ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bouchard-Boulianne, É. & Lesage, S.-É. (2018). Paradis fiscaux : Québec s'en lave les mains. *Relations*, (795), 6–7.

PARADIS FISCAUX: QUÉBEC S'EN LAVE LES MAINS

Le plan d'action du Québec sur les paradis fiscaux préfère renvoyer la balle dans la cour du fédéral plutôt que de s'attaquer directement au problème.

Érik Bouchard-Boulianne et Samuel-Élie Lesage

Les auteurs sont respectivement coordonnateur du collectif Échec aux paradis fiscaux et économiste à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Rendu public en novembre 2017, quelques jours après la sortie des *Paradise Papers*, le plan du gouvernement Couillard pour lutter contre les paradis fiscaux, sobrement nommé *Paradis fiscaux: plan d'action pour assurer l'équité fiscale*, propose une série de mesures afin de récupérer les sommes perdues en raison de l'évasion et de l'évitement fiscaux. Notons que l'évasion fiscale consiste à ne pas déclarer une partie de ses revenus pour éviter de payer l'impôt, ce qui est illégal. Plus subtil, l'évitement fiscal consiste à contourner les lois fiscales existantes pour réduire au maximum l'impôt à payer sur ses revenus. L'évitement fiscal se situe donc aux frontières de la légalité. Selon les estimations gouvernementales, que nous jugeons

d'ailleurs bien conservatrices, les sommes perdues par le Québec totaliseraient environ 686 millions de dollars pour l'année 2017.

En tout, le plan contient 14 actions, dont bien peu sont réellement structurantes et en mesure d'infléchir sensiblement la situation. Parmi les mesures intéressantes, retenons que le gouvernement dote Revenu Québec et le ministère des Finances de ressources supplémentaires et qu'il accroît les peines pour les fautifs. On prévoit également créer un «Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales» qui travaillerait avec les renseignements obtenus des autorités fiscales fédérales afin de mieux agir contre le recours aux paradis fiscaux. Finalement, on améliorerait

la transparence en facilitant l'accès du public aux données du registre des entreprises.

Le plan d'action du gouvernement s'arrête toutefois à peu près là. S'il s'était sérieusement inspiré des recommandations de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale, rendues publiques en avril 2017, le gouvernement aurait pu entreprendre davantage d'actions, bien plus audacieuses de surcroît¹. Ainsi, il aurait pu exiger de la Caisse de dépôt et placement du Québec un retrait progressif des sommes qu'elle a investies dans des pays reconnus comme étant des paradis fiscaux. Il aurait



Toutes contre l'extractivisme

Du 27 au 29 avril prochain se tiendra à Montréal une rencontre internationale intitulée « Lutttes des femmes pour la défense du territoire » à l'initiative, entre autres, du Comité pour les droits humains en Amérique latine, de Femmes autochtones du Québec, de Femmes de diverses origines et de la Fédération des femmes du Québec. Ces organismes travaillent depuis 2016 à un projet d'éducation populaire du même nom qui cherche à dénoncer les violations dont se rendent coupables ou complices les industries extractives canadiennes – incluant les investisseurs et les gouvernements fédéral et provinciaux – en Amérique latine et ailleurs dans le monde. Les femmes sont particulièrement touchées par ce type de développement destructeur de l'environnement et des communautés humaines, mais elles sont également au cœur des luttes qui s'y opposent. La rencontre internationale vise à mettre en lumière ces luttes, définir des actions à entreprendre collectivement et créer des solidarités entre les femmes du Canada, d'Amérique latine et d'ailleurs.

également pu remettre en question sa reconnaissance des conventions fiscales canadiennes avec des paradis fiscaux notoires.

Le gouvernement du Québec se déleste en fait en grande partie de ses responsabilités, faisant reposer le succès de son plan d'action sur sa collaboration avec les autorités fiscales fédérales. Par exemple, plutôt que de préparer une sortie du Québec des conventions fiscales canadiennes avec des paradis fiscaux comme la Barbade, le plan d'action défend plutôt l'échange d'information avec le fédéral afin de ne pas nuire aux « investissements québécois ». On retrouve un schème similaire quant à l'idée d'imposer une taxe sur les profits détournés ou « Google Tax », soit une taxe spéciale appliquée aux profits réalisés dans un pays, mais inscrits dans les paradis fiscaux : plutôt que d'imposer une telle taxe comme d'autres pays l'ont fait, le gouvernement québécois préfère là aussi s'en remettre au partage d'information avec le fédéral. Même chose encore pour ce qui est de la taxation des

achats sur Internet : le gouvernement préfère appuyer les douanes canadiennes pour s'assurer que les biens soient adéquatement taxés.

En d'autres mots, au lieu de prendre la juste mesure des paradis fiscaux, le gouvernement choisit de s'en remettre à son homologue fédéral, sans l'apport duquel le Québec ne pourrait pas agir, dit-on. Il s'agit d'un prétexte facile pour maintenir l'inaction, d'autant que les résultats des travaux de la Commission des finances publiques ont clairement démontré que le Québec dispose de suffisamment de latitude pour agir de manière proactive.

Le Québec peut et doit agir plus sérieusement, notamment en révisant ses lois fiscales, de telle sorte que ses institutions soient efficaces dans la lutte contre les paradis fiscaux. En clair, c'est de volonté politique dont manque le plan d'action du gouvernement : il faut cesser de croire que les pratiques et institutions fiscales québécoises actuelles sont adéquates, reconnaître qu'elles sont impunément abusées par les fortunés, les lobbys et les grandes entreprises privées, et agir à cet effet avec audace pour régler le problème.

Si nous ne doutons pas que le gouvernement cherche à contrer les pratiques d'évasion fiscale, actuellement illégales, force est de constater que ce dernier refuse d'assumer ses responsabilités politiques et de prendre de front le problème de l'évitement fiscal international. Notons au passage qu'aucun plan ou échéancier de mise en œuvre n'a été rendu public, soulevant ainsi des préoccupations quant au sérieux de l'entreprise. Dans le contexte actuel d'austérité, où les sommes perdues dans les paradis fiscaux permettraient un rehaussement significatif du financement des services publics, l'indolence du gouvernement est proprement scandaleuse. La mobilisation citoyenne sera donc nécessaire pour maintenir la

pression sur les gouvernements, par exemple en participant à la nouvelle campagne du collectif Échec aux paradis fiscaux (<vraissolutions.com>) et à la mobilisation qui s'organise autour de la deuxième Journée internationale de lutte contre les paradis fiscaux, qui se tiendra le 3 avril prochain. ☺

1. Voir É. Bouchard-Boulianne, « Paradis fiscaux, le Québec peut agir », *Relations*, n° 791, juillet-août 2017.

RRQ, UNE RÉFORME INABOUTIE

Des gains modestes, mais surtout un dangereux précédent caractérisent la réforme du Régime de rentes du Québec.

Michel Lizée

L'auteur est économiste retraité du Service aux collectivités de l'UQAM

Ce qui est au cœur de la réforme du Régime de rentes du Québec (RRQ), annoncée en novembre dernier par le gouvernement Couillard, c'est le changement de la formule de rente. Actuellement, le RRQ remplace 25 % des gains de carrière ajustés jusqu'à concurrence du salaire moyen, soit 55 900 \$. Ce taux de remplacement augmentera progressivement à partir de 2025, pour atteindre 33,33 % en 2065. Le plafond des gains couverts, quant à lui, s'élèvera, en 2025, à 63 700 \$, soit une hausse de 14 %. Toutefois, une bonne partie de l'amélioration de la rente sera annulée par la réduction du Supplément de revenu garanti (SRG) provenant du fédéral, qui s'ajuste à la baisse selon l'augmentation des revenus (voir tableau).

IMPACT DE LA BONIFICATION DU RRQ EN 2065 (EN DOLLARS DE 2018)

GAINS DE CARRIÈRE EN % DU SALAIRE MOYEN (\$ DE 2018)	RRQ ACTUEL 2018	RRQ BONIFIÉ 2065	GAIN NET APRÈS RÉDUCTION DU SRG
50 % (27 950 \$)	6 805 \$	9 072 \$	699 \$
75 % (41 925 \$)	10 208 \$	13 609 \$	1 697 \$
100 % (55 900 \$)	13 610 \$	18 145 \$	2 453 \$
114 % (63 700 \$)	13 610 \$	20 685 \$	4 993 \$